

Toulouse, Le 4 avril 2024 à 18h00

Succès de l'augmentation de capital de 6,3 M€ avec maintien du DPS

Alpha MOS (Euronext Paris, ISIN : FR0013421286 ALM) spécialiste en solutions d'analyse sensorielle, et leader mondial de la fabrication de nez, langue et œil électroniques à usage industriel annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant de 6,3 M€ (l'« Opération ») par l'émission de 15 730 899 actions nouvelles au prix unitaire de 0,40 € par action.

Les fonds levés dans le cadre de cette opération seront exclusivement consacrés à l'activité FoodTech de la société. La filiale MedTech BOYDSense est en effet en discussions avancées pour réaliser parallèlement une levée de fonds significative lui assurant une autonomie financière jusqu'au milieu de l'année 2025, tout en restant majoritairement détenue par Alpha MOS.

Ces fonds vont renforcer la structure financière de la société et lui permettre :

- d'assurer ses échéances de remboursement de dette en intérêts et capital, échéances qui représentent un montant de 1,9 m€ sur l'année 2024 ;
- de financer les pertes d'exploitation, dans le cas où l'équilibre financier en exploitation n'était toujours pas atteint en 2024 ;
- de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration continue de ses produits ;
- de financer les besoins en fonds de roulement générés par l'accélération du déploiement des instruments et services dans les grands comptes de l'industrie agro-alimentaire.

A l'issue de la période de Placement, la demande de souscription s'est élevée à 16 568 235 actions soit 105,3% du montant initial et s'est répartie de la manière suivante :

- 13 263 587 actions à **titre irréductible**, à raison de 11 DPS pour 17 actions nouvelles,
- 3 239 849 actions à **titre réductible**,
- 64 799 actions à **titre libre**.

L'ensemble des souscriptions à titre irréductible ont été servies. Les souscriptions à titre réductible ont été servies à hauteur de 76%. Les souscriptions à titre libre n'ont pas été servies.

Le montant brut de l'opération s'élève à 6,3 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros de conversion de comptes courant et 2 millions d'euros d'apport en trésorerie et se traduit par la création de 15 730 899 actions nouvelles au prix unitaire de 0,40 €, correspondant à 100% du nombre de titres initialement offerts.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le capital social de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 5 181 943,20 €, divisé en 25 909 716 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris des actions nouvelles sont prévus le 8 avril 2024. Ces actions seront directement assimilées aux actions existantes Alpha MOS, déjà négociées sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0013421286 – mnémo ALNEO.

La dilution pour un actionnaire n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital représente 60,7%.

Pour rappel, les principaux actionnaires de la société, JOLT TARGETED OPPORTUNITIES et AMBROSIA INVESTMENTS SARL avaient l'intention ensemble de souscrire à minima à hauteur de leur DPS, soit 79,59% de l'opération, dont 4,274 millions d'euros par compensation avec les comptes courants d'actionnaires existants. Ils ont été servis à hauteur de 14 980 303 actions soit 95,23% de l'augmentation de capital.

La répartition du capital et des droits de vote :

- Répartition du capital avant l'Opération

	Nb de titres	%	Nb de DDV	%	Nb de DDV théoriques	%
Jolt	4 050 653	39,79%	8 101 306	44,26%	8 101 306	44,26%
Ambrosia	4 050 653	39,79%	8 101 306	44,26%	8 101 306	44,26%
Concert	8 101 306	79,59%	16 202 612	88,52%	16 202 612	88,52%
Autres nominatifs	24 861	0,24%	49 038	0,27%	49 038	0,27%
Flottant	2 052 650	20,17%	2 052 650	11,21%	2 052 650	11,21%
TOTAL	10 178 817	100,00%	18 304 300	100,00%	18 304 300	100,00%

- Répartition du capital après l'Opération

	Nb de titres	%	Nb de DDV	%	Nb de DDV théoriques	%
Jolt	11 540 804	44,54%	15 591 457	45,81%	15 591 457	45,81%
Ambrosia	11 540 805	44,54%	15 591 458	45,81%	15 591 458	45,81%
Concert	23 081 609	89,08%	31 182 915	91,62%	31 182 915	91,62%
Autres nominatifs	24 861	0,10%	49 038	0,14%	49 038	0,14%
Flottant	2 803 246	10,82%	2 803 246	8,24%	2 803 246	8,24%
TOTAL	25 909 716	100,00%	34 035 199	100,00%	34 035 199	100,00%

Dilution

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	-0,79	-0,40
Après émission de 15 730 899 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	-0,07	0,06

* : sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés non audités de - 8M€ au 31/12/2023

** : A la date du présent communiqué il existe 1 370 375 stock-options en circulation.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,88%
Après émission de 15 730 899 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,39%	0,37%

** : A la date du présent communiqué il existe 1 370 375 stock-options en circulation.

Cadre juridique de l'offre

Cette augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 7 mars 2024, en application de la délégation qui lui a été conférée par la 17^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2023.

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 11 mars 2024 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits section 1.3 du rapport de gestion 2022 et en note 34 du rapport financier semestriel au 30 juin 2023 disponibles sur le site internet de la Société, section Investisseurs, et particulièrement le risque de liquidité.

Ces états financiers ont fait l'objet d'un rapport d'audit qui contient une observation attirant l'attention sur la note « III Continuité d'exploitation » de l'annexe concernant l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation de la Société.

A ce jour, la Société dispose d'une trésorerie de 500 K€ ne lui permettant pas de faire face à ses échéances sur 12 mois. En effet, sur la base des prévisions de trésorerie actualisées la société estime ses besoins d'ici à mars 2025 à environ 3 m€ dont 1,9 m€ au titre des remboursements de dettes et 0,5 m€ au titre de l'augmentation de son besoin en fonds de roulement. Par conséquent la réalisation de l'opération d'augmentation de capital, dont 2 m€ souscrits en numéraire, permet à la Société de faire face à ses besoins dans les 12 prochains mois.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.alpha-mos.com

Partenaire de l'opération



Conseil de l'opération



Libellé : Alpha MOS
Code ISIN : FR0013421286
Mnémonique : ALNEO
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 25 909 716 actions



A propos d'Alpha MOS

Alpha MOS (Euronext Growth, ISIN : FR0013421286 ALNEO) spécialiste en solutions d'analyse sensorielle, est leader mondial de la fabrication de nez, langue et œil électroniques à usage industriel. Créée en 1993, Alpha MOS est une société internationale implantée en France, en Chine et aux Etats-Unis. Elle a installé plus de 1300 instruments à travers le monde répartis sur les secteurs de l'agroalimentaire, les industries des boissons et du packaging principalement. Alpha MOS investit continuellement dans la recherche et développement afin de satisfaire les besoins des marchés et innove pour développer les marchés d'analyses sensorielles grand public.

Pour plus d'informations : www.alpha-mos.com ou 05 62 47 53 80

Contacts

Agence Calyptus :

Mathieu Calleux / Imane Zakari

Alpha-mos@calyptus.net

Tél. : +33 1 53 65 68 68

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société Alpha MOS ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société Alpha MOS peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société Alpha MOS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Alpha MOS d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Alpha MOS n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Alpha MOS n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*